

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Affaires Juridiques & Gestion des
Assemblées**

Affaire suivie par Isabelle TOUBEAUX

Tel. : 03.27.53.75.32

Réf. : **VSF / JR / IT**

Direction Générale des Services :
DGA des Politiques Municipales :
DGA des Moyens généraux :
DGST :
Service des Ressources Humaines :
Service des Marchés Publics :
Classeur 3^{ème} :
Services Extérieurs :

Date de la convocation : 24 juin

L'an deux mille quatorze

Le premier juillet à 18 h

**Le Conseil Municipal de MAUBEUGE s'est réuni à la Mairie,
sur la convocation et sous la présidence de :**

Monsieur Arnaud DECAGNY, Maire de MAUBEUGE.

Nombre de conseillers en exercice : 39

PRESENTS : A. DECAGNY - J-P.COULON - M.GAMRA - N. LEBLANC - M-C.MORETTI - M-C.LALY - N.GOMES - B.MORIAME - M.DANNEELS - M.GRAS - C.DEROO - A.NEZZARI - Y. ZUMSTEIN - C.DEMUYNCK - J.PAQUE - J.MICHAUX - G.CAMBRELENG - P.MATAGNE - C.DEMOUSTIER - P.NESEN - A.PIEGAY - R.PILATO - S.SERHANI - D.DEJARDIN - S.LOCOCCILO - N.REFFAS - S.CORDIER - F.LEFEBVRE - N.TAJDIRT - J.Y.HERBEUVAL - R.PAUVROS - C.SAVAUX - M-P.ROPITAL - C.DI POMPEO - S.ZATAR - N.MONTFORT - X.DUBOIS - M.GABET - L-A.DE BEJARRY

EXCUSES ayant donné pouvoir : J PAQUE (à MC LALY) - A PIEGAY (à A DECAGNY) - JY HERBEUVAL (à MP ROPITAL)

EXCUSES :

ABSENTS : D DEJARDIN

Secrétaire de séance : Xavier DUBOIS

OBJET N° 4 : Réforme des rythmes scolaires - Nouvelle organisation des horaires scolaires à la rentrée de septembre 2014

Au vu du décret n°2014-457 du 7 mai 2014, portant autorisation d'expérimentations relatives à l'organisation des rythmes scolaires dans les écoles maternelles et élémentaires à la

rentrée prochaine, la Ville de Maubeuge avait proposé aux conseils des écoles publiques de Maubeuge de modifier les horaires scolaires comme suit :

- le lundi, enseignement de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30
- le mardi, enseignement de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30
- le mercredi, enseignement de 8h30 à 11h30
- le jeudi, enseignement de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30
- le vendredi, enseignement de 8h30 à 11h30.

Ce qui aurait permis, d'une part, d'avoir des horaires réguliers de fin de journée, ce qui répondait aux besoins des familles, et, d'autre part, ce décret permettant de libérer une demi-journée, une organisation facilitée pour les Temps d'Activités Périscolaires (T.A.P.).

Monsieur le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale (DASEN) nous a informés de son avis défavorable concernant cette réorganisation, au vu des retours des conseils d'écoles, très majoritairement contre cette proposition. Il nous a proposé de maintenir les horaires actuellement pratiqués sur Maubeuge, conformes au décret du 24 janvier 2013.

Cependant, afin de répondre aux besoins des familles et de suivre l'avis éclairé en ce qui concerne le respect des rythmes et du bien-être de l'enfant, exprimé à la fois par les enseignants et les Délégués Départementaux de l'Education Nationale, la Ville de Maubeuge a sollicité un aménagement de l'organisation actuelle, que le DASEN a validé, à savoir :

- des horaires d'enseignement réguliers : 8h30-11h30 les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis, 13h45-16h les lundis, mardis, jeudis et vendredis ;
- et l'allongement de la pause méridienne (2h15 au lieu de 2h actuellement).

Par contre et dans cette configuration, la Ville de Maubeuge ne sera pas en capacité d'organiser des Temps d'Activités Périscolaires, les conditions en termes d'organisation et de qualité des activités n'étant pas réunies.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- de valider cette nouvelle organisation des rythmes scolaires pour la rentrée de septembre 2014.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

Avec : 8 votes contre (Maubeuge Toujours)

- **VALIDE** la nouvelle organisation des rythmes scolaires pour la rentrée de septembre 2014

Fait en séance les jour, mois et an que dessus

**Pour extrait conforme,
Le Maire de Maubeuge,**

Arnaud DECAGNY